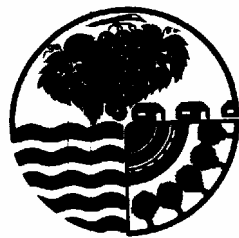


**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE
CARBON-BLANC**



DELIBERATION

**SEANCE DU 21 MAI 2007
à 18 heures 30**

à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de CARBON-BLANC, **le 21 mai deux mille sept à 18 heures 30**, sous la présidence de Monsieur Franck MAURRAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

- * MAURRAS Franck, Maire
- * THORE Jeanine, Adjointe au Maire
- * BOP Jean-Paul, Adjoint au Maire
- * HERNANDEZ Antonio, Adjoint au Maire
- * FLIPO Jean-Luc, Adjoint au Maire
- * TRUANT Anne-Marie, Adjointe au Maire
- * THOMAS Michel, Adjoint au Maire
- * DUPEY Anne-Marie, Adjointe au Maire
- * COLOMBET Ivan, Adjoint au Maire
- * CARTI Michel, Conseiller Municipal
- * ESTAY Janine, Conseillère Municipale
- * BARDIN Guy, Conseiller Municipal Délégué
- * BENIZEAU Lyse, Conseillère Municipale
- * SURRE Hélène, Conseillère Municipale
- * CHATEAU Béatrice, Conseillère Municipale
- * NESTER Joël, Conseiller Municipal,
- * BERNO-CORDES Céline, Conseillère Municipale
- * MERLE Serge, Conseiller Municipal
- * PHILIPPON Jean-Pierre, Conseiller Municipal
- * EUGENE Elie, Conseiller Municipal
- * GOUGAUD Marie-Claude, Conseillère Municipale
- * CREVEL Georges, Conseiller Municipal

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

- * ANTHOUNET Jacques, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur BOP
- * SOMPS Olivier, Conseiller Municipal Délégué, qui a donné pouvoir à Monsieur COLOMBET
- * DARMANTE Sylvie, Conseillère Municipale
- * TREMOLET Bernard, Conseiller Municipal
- * SERF Valérie, Conseillère Municipale
- * CABRERA Fanny, Conseillère Municipale
- * BOURNET Maria del Pilar, Conseillère Municipale

Monsieur MAURRAS ouvre la séance et propose Monsieur Serge MERLE comme Secrétaire, en vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance précédente n'appelant aucune observation particulière est déclaré adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose d'adjoindre les points suivants :

- * Mise a disposition d'un logement de fonction
- * Le Brignon – location d'un logement

Ses propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence à la mémoire de Helga LONKOWSKI, Présidente du « *Cercle des Amis de Carbon-Blanc* » de Grossostheim, disparue très récemment. Il indique qu'une délégation a assisté à ses obsèques en Allemagne. Il proposera au cours de cette séance que le Conseil Municipal désigne Madame LONKOWSKI citoyenne d'honneur de la Commune.

Il remercie le Conseil Municipal et cède la parole Madame THORE, pour aborder l'ordre du jour.

1. ECOLE MATERNELLE PREVERT – MARCHE DE TRAVAUX

Madame THORE rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2004, le Conseil Municipal a approuvé le programme d'extension et de rénovation de l'école maternelle Jacques Prévert donc le coût estimatif s'élevait à 502 918 € TTC. La mise en œuvre de ce projet a été confiée à la SARL DE MARCO, Architecte, sise à MERIGNAC 7 Allée des Eyquems.

Par délibération en date du 6 juillet 2006, le Conseil Municipal a approuvé l'Avant Projet Définitif de cette opération et autorisé l'engagement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution des marchés de travaux à intervenir.

Les travaux se décomposent en 11 lots.

- * Lot 1 Gros œuvre, / Démolition / Fondations spéciales
- * Lot 2 Etanchéité
- * Lot 3 Menuiseries extérieures / Serrurerie
- * Lot 4 Menuiserie intérieure bois
- * Lot 5 Plâtrerie / Faux plafond
- * Lot 6 Peinture
- * Lot 7 Revêtement de sols souples
- * Lot 8 Carrelage / Faïences
- * Lot 9 Plate-forme élévatrice
- * Lot 10 Electricité courants forts et courants faibles
- * Lot 11 Plomberie / Sanitaire : Chauffage

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au BOAMP ainsi que sur la plate forme de dématérialisation « Achat public.com » le 19 février 2007, publié le 22 février 2007 pour une date limite de remise des offres fixée au 19 mars 2007 à 12 heures.

Puis, un avis d'appel public à la concurrence rectificatif a été envoyé au BOAMP ainsi que sur la plate forme de dématérialisation « Achat public. Com » le 07 mars 2007, publié le 9 mars 2007 pour une remise des offres déplacée au 30 mars 2007 à 12 heures.

A cette date, 20 offres ont été déposées, deux entreprises se sont désistées par courrier.

La Commission Municipale d'appel d'offres réunie le 4 avril 2007 a examiné les devis reçus et a décidé de confier au maître d'œuvre l'analyse des offres.

Au vu rapport du maître d'œuvre de l'opération, la Commission Municipale d'appel d'offres, réunie le 23 avril 2007, a décidé de :

➔ **déclarer fructueux les lots suivants :**

Lots	Entreprises	Montants TTC
* 1 gros œuvre/démolition/ Fondations spéciales	REBAT	306 176,00 €
* 2 étanchéités	SOPREMA	19 691,64 €
* 3 menuiseries extérieures	CANCE	32 187,95 €

* 4 menuiseries intérieures	ART BOIS 24	13 326,08 €
* 6 peintures	P R A	19 193,53 €
* 7 revêtements sols souples	GUENNEC	8 049,43 €
* 8 carrelage faïence	Multicarrelage	12 250,51 €
* 10 électricité	ENG	17 820,40 €
* 11 plomberie	GENICLIM	44 967,21 €

Le montant total des lots attribués est de **443 662,75 € TTC**.

→ déclarer infructueux les lots suivants :

- * le lot n° 5 : cloisons- doublage- plâterie- faux plafond
- * le lot n° 9 : plate-forme élévatrice.

La Commission Municipale d'appel d'offre a décidé de recourir à la procédure de marché négocié avec publicité et mise en concurrence préalable pour les lots déclarés infructueux.

Madame THORE demande au Conseil Municipal de bien vouloir :

- * Entériner la procédure d'appel d'offre mise en oeuvre pour l'attribution des marchés de travaux d'extension et de rénovation de l'école maternelle Jacques Prévert.
- * Entériner le choix de la Commission d'appel d'offre pour l'attribution des marchés de travaux repris ci- dessus.
- * Autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces des marchés à intervenir

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur des propositions de Madame THORE.

2. PERSONNEL

a. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu de la nécessité de structurer les services mais également de la volonté de la municipalité de reconnaître les missions confiées à certains agents, Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à compter du 22 mai 2007.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

La dépense correspondante sera inscrite au budget 2007, chapitre 012.

b. INDEMNITE POUR ELECTIONS

Conformément à l'article 5 de l'arrêté ministériel du 27 février 1962, Monsieur le Maire rappelle que des Indemnités Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires peuvent être accordées, dans le cadre d'élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales et consultation par voie de référendum, aux agents qui ne sont pas bénéficiaires d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

L'attribution de cette indemnité est soumise au respect de la limite des crédits ouverts au budget et est calculée sur la base de l'IFTS annuelle maximale des attachés 2^e classe selon les nouvelles dispositions du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 et de l'arrêté ministériel du 14 janvier 2002.

Le montant maximum pouvant être alloué par bénéficiaire et par tour de scrutin est ainsi porté à 707.76 €.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose d'allouer, pour les élections présidentielles qui ont eu lieu les 22 avril et 6 mai 2007, les élections législatives devant se dérouler les 10 et 17 juin prochain, le montant de 330 € par agent et par tour à :

- * Monsieur Alain PASTUREAU, Directeur Général des Services
- * Monsieur Patrice BRANGER, Rédacteur
- * Madame Françoise GAILLARD, Attaché
- * Madame Sylvie LACOSTE, Attaché

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions de Monsieur le Maire.

La dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours, article 64118.

3. FDAEC

Monsieur le Maire indique que l'Assemblée plénière du Conseil Général de la Gironde a décidé de reconduire pour l'année 2007 le dispositif du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (FDAEC) et a fixé à cet effet la dotation globale dont une partie a été attribuée au Canton de CARBON-BLANC.

Sont financés par le FDAEC les travaux d'aménagement ou de réparation concernant des équipements communaux lorsque aucune autre aide plus spécifique du Conseil Général ne peut être attribuée, soit en raison de leur montant, soit en raison de leur nature.

Conformément aux modalités de répartition décidées par le Conseil Général, une réunion des Maires du Canton sous la présidence de Philippe MADRELLE s'est déroulée le 5 mars 2007 afin de préciser les sommes allouées à chaque Commune.

Il a été ainsi décidé d'attribuer à la Commune de CARBON-BLANC la somme de 34 168.96 €.

Cette aide pourrait contribuer à la réfection de la toiture du Centre Culturel Favols ainsi qu'à l'informatisation du Service Urbanisme Municipal.

Aussi, Monsieur le Maire demande de bien vouloir décider d'affecter le FDAEC attribué à la Commune de CARBON-BLANC au financement des opérations suivantes :

◇ réfection de la toiture du Centre Culturel Favols	30 257 €
◇ informatisation du Service Urbanisme	15 034 €

Le financement complémentaire de ces opérations sera le suivant :

◇ FCTVA	6 788.00 €
◇ Autofinancement	4 334.04 €

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4. BIBLIOTHEQUE – MISE AU PILON

Comme chaque année, en raison de leur vétusté, Madame TRUANT indique que des ouvrages de la Bibliothèque Municipale doivent être retirés du fonds de cette dernière. Ces destructions doivent, au préalable, être autorisées par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, un certain nombre d'ouvrages peuvent être cédés, à titre gratuit, au Collège de CARBON-BLANC, à la Crèche, au CLSH, au Club des Aînés, au Secours Populaire...

Aussi, Madame TRUANT propose de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à retirer les ouvrages repris dans l'état ci-joint du fonds de la Bibliothèque Municipale

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

5. CREATION LIEU ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Depuis 1996 dans le cadre du Contrat Enfance, Monsieur THOMAS rappelle qu'un Atelier Parents-Enfants a été mis en place, animé par deux professionnelles de la petite enfance avec l'appui d'une psychologue. L'Atelier fonctionne dans le respect de l'anonymat et de la confidentialité avec la participation d'adultes basée sur le volontariat. L'atelier a pour objectif de conforter le lien familial, d'aider les enfants à devenir autonomes, de permettre aux familles de mieux s'intégrer à la vie de la commune

Mais l'évolution socio professionnelle des familles soulève de nouvelles problématiques et des besoins diversifiés. Aussi afin de répondre de façon pertinente aux nouvelles attentes des familles il vous est proposé dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de :

- Transformer l'Atelier Parents Enfants en Lieu d'Accueil Enfants Parents en visant ainsi à favoriser la relation enfants-parents, de l'ouvrir au lien social, aux liens de solidarité, de prévenir l'isolement familial et le risque de maltraitance. La structure bénéficiera de la même équipe pédagogique et fonctionnera dans l'anonymat et la confidentialité avec le concours d'adultes volontaires.

A cette fin, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour le versement de la prestation de service Lieu d'Accueil Enfants-Parents.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CAF.

6. CONVENTION MIFASON

Monsieur THOMAS rappelle que l'Association MIFASON intervient depuis quelques années à CARBON-BLANC afin d'assurer l'éveil musical des enfants accueillis par les assistantes maternelles relevant du Relais Assistantes Maternelles. Ces interventions ont lieu deux matinées par mois, le coût de chaque matinée s'établissant à 130 € TTC.

La convention liant la Commune de CARBON-BLANC à l'Association MI FA SON arrivera à échéance le 30 juin 2007.

Monsieur THOMAS propose de reconduire ce partenariat dès septembre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2007 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

Ses propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6111 du budget de l'exercice en cours.

7. CITOYENNE D'HONNEUR HELGA LONKOWSKI

Monsieur le Maire propose de conférer à titre posthume à Helga Lonkowski la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Carbon-Blanc, en reconnaissance de son engagement dans les relations de notre commune avec notre ville jumelle de Grossostheim, engagement toujours guidé par l'esprit européen et la coopération européenne.

Pendant toute sa présidence du « *Cercle des Amis de Carbon-Blanc* » de Grossostheim, Helga Lonkowski n'a cessé d'oeuvrer pour le jumelage, travaillant avec passion jusqu'à ses derniers jours à multiplier et faire vivre les échanges, les activités, les projets.

Pour nous, Helga Lonkowski était bien plus que l'excellente Présidente du *Cercle des amis de Carbon-Blanc*. Son amitié et sa sympathie personnelle pour notre ville, dépassant le cadre officiel des relations franco-allemandes, se sont sans cesse manifestées dans des actes concrets.

Cette distinction honorerait également les nombreuses amitiés familiales et associatives, la coopération et les projets communs qui existent entre nos deux villes jumelles depuis plus de 30 ans et affirmerait une nouvelle fois l'attachement de la commune à une Europe des Hommes, une Europe solidaire.

Helga Lonkowski serait la deuxième citoyenne d'Honneur de la Ville de Carbon-Blanc, après Ingrid Betancourt, détenue en Colombie par les FARC depuis février 2002, élevée au rang de citoyenne d'honneur par le Conseil Municipal qui s'associait ainsi à la campagne engagée pour sa libération et exprimait clairement sa fidélité aux droits humains et à la démocratie.

Monsieur le Maire propose d'attribuer à Helga Lonkowski le titre de Citoyenne d'Honneur de la Ville de Carbon-Blanc.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

8. MOTION CATASTROPHES NATURELLES

En raison de la lenteur et de l'inertie de l'Etat concernant le problème de l'indemnisation des propriétaires de maisons endommagées par la sécheresse de 2005, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que les sinistrés de Carbon-Blanc se sont regroupés en un collectif rattaché à l'Association des Sinistrés de la sécheresse sur les Propriétés Bâties de Gironde (ASSPB33), regroupant 450 adhérents.

Monsieur le Maire propose que le Conseil Municipal de Carbon-Blanc attire l'attention de l'Etat sur le fait que ces familles vivent depuis 18 mois dans des maisons détériorées par de graves désordres provoqués par les mouvements différentiels de terrain dus à la déshydratation et à la réhydratation des sols consécutifs à la sécheresse 2005, sans qu'aucune réparation ne puisse se faire, bien qu'elles paient chaque année une assurance multirisque-habitation.

Il rappelle que les élus de Carbon-Blanc attendent depuis 18 mois déjà que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle et craignent que les futures sécheresses annoncées aggravent l'état précaire de ces maisons.

Les familles sont non seulement atteintes dans leur patrimoine mais qui plus est, aucune n'a les moyens financiers d'assurer la réparation des désordres car aucune assurance n'accepte de prendre en charge les travaux tant qu'un arrêté de catastrophe naturelle n'a pas été décidé.

Compte tenu de ces faits, le Conseil Municipal de Carbon-Blanc demande que la commune soit reconnue en état de catastrophe naturelle dans les plus brefs délais.

La motion sera transmise à Monsieur le Premier Ministre, Madame le Ministre de l'Intérieur et Monsieur le Préfet de la Gironde.

9. MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT DE FONCTION

Monsieur le Maire indique que la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) de Saint Loubès a subi récemment un sinistre qui entraîne l'indisponibilité des locaux.

La commune de CARBON-BLANC qui dépend de cette antenne du Conseil Général a été sollicitée par ce dernier afin d'accueillir, à titre provisoire, une partie de ce Service et ne pas interrompre son fonctionnement.

C'est ainsi que le logement de fonction de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert pourrait être mis à la disposition du Conseil Général en vue de l'hébergement provisoire d'une partie du pôle de la MDSI de Saint Loubès soit 8 personnes et ce, dans l'attente de la remise en état de ses locaux.

Cette mise à disposition serait consentie à titre gratuit, les charges locatives (eau, gaz, électricité, téléphone) incombant néanmoins à l'occupant.

A cet effet, un projet de convention a été établi qui porterait sur la période allant du 23 mai au 31 octobre 2007.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de la mise à disposition du logement de fonction de l'Ecole Maternelle Prévert au bénéfice de l'antenne de la MDSI dans les conditions ci-dessus précisées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la mise à disposition de ce logement pour accueillir la MDSI.

10. LE BRIGNON – LOCATION D'UN LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de CARBON-BLANC bénéficie de l'utilisation de l'ensemble immobilier du Château Brignon mis à sa disposition par la Communauté Urbaine de Bordeaux en attendant son acquisition.

Cet ensemble immobilier comprend notamment des dépendances qui ont fait l'objet d'une occupation constante par un locataire jusqu'au mois de mars dernier.

Ce bâtiment d'une superficie d'environ 76 m², composé deux pièces principales, est susceptible d'être à nouveau loué à un particulier, à compter du 23 mai prochain.

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions de location de ce bâtiment de la manière suivante :

Loyer mensuel : 435 €, actualisable chaque année au 1^{er} juin, en fonction de l'indice INSEE de la construction.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe de location de ce logement ainsi que sur les conditions décrites ci-dessus.

A l'unanimité, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la proposition de Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures.